

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal
N° 11-046225-146

ENREGISTREMENT

M	Dist.	An	Mois	Jour	Cas.

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.	Salle	Piste

RÉFÉRENCES

DÉBUT 9h0 h
FIN 9h17 h

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

- par défaut ex parte
- contesté enquête au fond

- COUR SUPÉRIEURE
- COUR DU QUÉBEC
- Chambre civile

Banque Nationale du Canada DEMANDE
Société en commandite origine etal DÉFENSE

Division faillite Salle n° 16.10

Le 7 janvier 2015

PRÉSENTS: Me Chantal Flamand, registraire

- DEMANDE OU REQUÉRANT(E)
- PRÉSENT(E) ABSENT(E)
- DÉFENSE OU INTIMÉ(E)
- PRÉSENT(E) ABSENT(E)
-

Me Rogée Simard (P)
Denters Canada SENC

Me _____

Me _____

Me _____

NATURE DE LA CAUSE Req. en faillite # 36

GREFFIER Nelia Jib gas

INTERPRÈTE Ø Demandé à nouveau oui non

STÉNOGRAPHE Ø

Ouverture de l'audience

Identification de la cause et du procureur

Représentations de Me flamand

Le TRIBUNAL s'adresse à Me Simard

Preuve en demande

Témoin (Français) Carole Lambert

51 ans

4094 Ha

Montréal, (Québec)

assermentée

interrogée par Me Simard

Questions du TRIBUNAL

Me Simard réfère

Le TRIBUNAL s'adresse à Me Simard.

9h07
9h11

Page 1 de 2

Folio 9h14

District de Montréal
N° 11-046 225-146

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES

JUGEMENT

Pour les motifs énoncés verbalement
et enregistrés:

Le TRIBUNAL:

PRONONCE la faillite de la débitrice/
intimée

NOMME Richter Groupe Conseil inc.
(RAYMOND Massi responsable) syndic à
la faillite de la débitrice

Le TOUT avec dépens contre la
masse

Nelca FIS gres

7 janvier 2015
16.10
9h00

360

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

N° : 500-11-046225-146
N° du Surintendant: 41-343517

DANS L'AFFAIRE DE LA REQUÊTE EN
FAILLITE CONTRE:

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ORIGINE
TREMBLANT**, société en commandite dûment
constituée en vertu des dispositions du *Code
civil du Québec*, ayant son domicile au 280-
1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, en
les cité et district de Montréal, province de
Québec, H3B 2S2

Débitrice /Intimée

et

BANQUE NATIONALE DU CANADA, banque
à charte régie par la *Loi sur les banques*,
ayant son siège au 600, rue de la Gauchetière
Ouest, en les cité et district de Montréal,
province de Québec, H3B 4L2

Requérante

c

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ORIGINE
TREMBLANT**, société en commandite dûment
constituée en vertu des dispositions du *Code
civil du Québec*, ayant son domicile au 280-
1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, en
les cité et district de Montréal, province de
Québec, H3B 2S2

Débitrice /Intimée

*Vu la preuve faite,
Provoque la faillite de
la débitrice/intimée,
Norme Richter Groupe
Conseil inc. (Raymond
Massi responsable), syndiquée
à la faillite de la débitrice.
Le tout avec dépens contre
la masse.*

39

MR le 7 janvier 2015

[Signature]

REQUÊTE EN FAILLITE
(Art. 42 et 43 Loi sur la Faillite et l'Insolvabilité)

**À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN
CHAMBRE COMMERCIALE, EN MATIÈRE DE FAILLITE ET D'INSOLVABILITÉ, DANS ET
POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, ET/OU LE REGISTRAIRE DE CETTE COUR, LA
REQUÉRANTE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:**

1. Par la présente requête, nous, soussignés, Banque Nationale du Canada, ayant une place d'affaires au 600, rue de la Gauchetière Ouest, en la ville de Montréal, province de